



Police Municipale
n° 05, rue de la République
06530 Saint Cézaire sur Siagne
Tél. 04 93 40 57 61
pm@saintcezaireursiagne.fr



ARRÊTÉ MUNICIPAL

PM : n° 2023 - PM - 122
Référence : Voirie
Objet : Stationnement 'Vidéobus' / 'Musibus' de la Médiathèque Départementale des Alpes-Maritimes
Date : le mardi 16 Mai 2023

Nous, Christian ZEDET, Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;
Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.130-2, R.130-4, R.343-4 à R.343-45 et R.417-10 ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.131-1 ;
Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;
Vu la demande présentée par la Médiathèque départementale des Alpes-Maritimes ;

Considérant que pour permettre le stationnement du **MUSIBUS** de la médiathèque départementale des Alpes-Maritimes, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement ;

ARRETONS

- Article 01 :** Un emplacement sera réservé au stationnement du **Musibus**, le mardi 16 Mai 2023 de 08h00 à 17h00, au droit du n° 02, rue Arnaud sur 02 emplacements de stationnement cases matérialisées.
- Article 02 :** Tout véhicule laissés en stationnement sur ces emplacements matérialisés par les services municipaux aux lieux, jour et heures mentionnés à l'article 1 sera verbalisé et mis en fourrière.
- Article 03 :** Le présent arrêté sera publié et notifié à la **Médiathèque départementale des Alpes - Maritimes**.
- Article 04 :** Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté.
- Article 05 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Directrice des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des services techniques de la ville chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,
Le jeudi 04 mai 2023



Pour le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
Le 1^{er} Adjoint, Franck OLIVIER